# Référent sur la lutte contre le harcèlement sexuel et les...

PROMEO

Ressources Humaines - RSE

07/12/2025

## Public et prérequis

Service RH, référent CSE, manager, Institutions Représentatives du Personnel ou tout salarié amené à interagir sur le sujet

Aucun prérequis

## Les objectifs

Identifier les agissements sexistes et les conduites interdites Prendre conscience des problèmes liés au sexisme à anticiper et prévenir Réagir et lutter contre les agissements sexistes

### Les méthodes pédagogiques et d'encadrement

Alternance d'apports théoriques et réglementaires et de cas pratiques Une formation conçue comme une brique essentielle dans la construction et le développement du dialogue social

PROMEO est agréé par la DREETS au déploiement de la formation des membres du CSE et de la CSSCT.

Cette formation est complémentaire à la formation des élus en Santé Sécurité et Conditions de Travail / CSSCT.

La formation est animée par des formateurs experts, validés par nos équipes pédagogiques et disposant de 5 à 10 années d'expérience dans leur domaine de compétences.

### Validation et certification

Attestation de formation

## Outils pédagogiques

Supports théoriques et réglementaires

Cas pratiques, mises en situation à partir d'exercices concrets pour les participants

## Contenu de la formation

#### Introduction et contexte

- " Un référent, élu du personnel, sera désigné dans les Comités sociaux et économiques (CSE) de toutes les entreprises".
- " Dans toute entreprise employant au moins 250 salariés est désigné un référent chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les salariés en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes ".

Échanges sur les besoins et attentes de chaque participant

Échanges sur les problématiques de chaque entreprise

Identifier le cadre juridique des agissements sexistes et harcèlement au travail

#### **RÉFÉRENCE**

**RHRS0004** 

#### CENTRES DE FORMATION

Compiègne, Saint-Quentin, **Amiens** 

**DURÉE DE LA FORMATION** 

1 jour / 7 heures

#### ACCUEIL PSH

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Moyens de compensation à étudier avec le référent handicap du centre concerné.

### Les + Promeo

- 60 ans d'existence
- Une communauté de 3 100 alternautes
- 24 000 stagiaires formés par an
- 3 500 entreprises qui nous font confiance
- Un accompagnement personnalisé et un contact dédié
- L'expertise professionnelle de tous nos formateurs
- · La diversité des diplômes sous accréditation par des partenaires de renom
- Une pédagogie active
- Des infrastructures technologiques et un environnement stimulant

Amiens - 03 22 54 64 00 Senlis - 03 44 63 81 63

Beauvais - 03 44 06 15 20 Soissons - 03 23 75 65 75

Compiègne - 03 44 20 70 10 Friville - 03 22 60 20 20 Saint-Quentin - 03 23 06 28 88

Définition du harcèlement sexuel en droit du travail applicable à compter du 31 mars 2022

Exemples d'agissements sexistes

Les éléments qui constituent l'agissement sexiste

Risque pour l'auteur d'agissement sexiste

Risque pour l'employeur de la victime

Distinction entre l'agissement sexiste et d'autres comportements subis par une personne en raison de son sexe

#### Comment prévenir et agir contre les agissements sexistes en entreprise ?

Afficher votre engagement et adopter une conduite exemplaire

Quid du règlement intérieur?

Sensibiliser tout(es) salarié(es)

Prévenir tout agissement sexiste

Veiller à la prise en charge des victimes

Faire cesser et sanctionner

Évaluer le climat social de l'entreprise

Intégrer dans le cadre du dialogue social de l'entreprise la question du sexisme

Récapitulatif des mesures curatives à prendre en tant qu'employeur

#### La désignation d'un référent

Obligations depuis le 1er janvier 2019

Qui peut être désigné comme référent ? : Entreprise et Membre du CSE

Quelle est la mission du référent ?

De l'action de sensibilisation et de formation à la mise en oeuvre de procédures internes, à la réalisation d'enquêtes internes et l'orientation des salariés vers les autorités compétentes

Quelles sont les moyens du référent ?

Quand doit intervenir la désignation du référent ?

Quelles sont les formalités à prévoir ?

Quelles sont les sanctions en l'absence de désignation d'un référent d'entreprise ?

### Modalité d'évaluation

L'évaluation des acquis est réalisée tout au long de la formation au travers de cas pratiques et des mises en situation.

Beauvais - 03 44 06 15 20 Soissons - 03 23 75 65 75 Compiègne - 03 44 20 70 10 Friville - 03 22 60 20 20 Saint-Quentin - 03 23 06 28 88

Amiens - 03 22 54 64 00 Senlis - 03 44 63 81 63